Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_188-DE

**ARRONDISSEMENT DE FOUGERES**

**CANTON DE FOUGERES-1**

**COMMUNE DE ROMAGNÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025**

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

| | |
|---|---|
| Date de convocation du Conseil Municipal | 05/12/2025 |
| Date d'affichage de la convocation | 05/12/2025 |
| Nombre de conseillers en exercice | 19 |
| Nombre de conseillers présents | 12 |
| Nombre de conseillers votants | 16 |

Etaient présents :

| | |
|---|---|
| Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint | Serge VANNIER, conseiller municipal |
| Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe | Régis ROUSSEL, conseiller municipal |
| Pascal MAHE, 3ème Adjoint | Olivier GUERINEL, conseiller municipal |
| Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe | Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale |
| Pascale LOISEAU, conseillère municipale | Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal |
| Isabelle RENAULT, conseillère municipale | |

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Tiphaine Sourdin ; Géraldine Guillaume ; Ludovic Martin ; Dominique Delaunay

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Géraldine Guillaume à Mme Roselyne Médard
De M.Ludovic Martin à M.Serge Vannier

Mme Roselyne MEDARD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

## 2025/12-188 : Objet : Fougères Agglomération – Rapport d'évaluation des charges liées au transfert de la compétence PLU

Rapporteur : Madame Cécile Parlot, Maire de Romagné

La Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges s'est réunie le 18 novembre 2025. Le rôle de la commission est de se prononcer sur la méthode et le coût des transferts des communes vers l'EPCI ou inversement.

Etait à l'ordre du jour de la CLETC le transfert de la compétence PLU des communes à Fougères Agglomération.
Le rapport issu des débats de la CLETC est joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_188-DE

Vu le IV de l'article 1609 nonies C-IV du CGI ;
Vu la délibération du 24 février 2025 du Conseil d'Agglomération approuvant le transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
Vu l'arrêté préfectoral n°35-2025-06-03-000002 du 3 juin 2025 portant modification des statuts de Fougères Agglomération ;
Vu le rapport validé par la CLECT en date du 17 novembre 2025 ;
Vu l'avis de la commission des finances du 09/12/2025

Considérant que ce rapport établi par la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 09/12/2025
Après avoir entendu l'exposé du Maire, et les débats

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont quatre pouvoirs par :**
16 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** le rapport de la CLETC concernant le coût de la compétence PLU.
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents en lien avec cette délibération
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
*De Rennes le* : 15/12/2025
- *de la publication :*
*Le : 15/12/2025*
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Roselyne MEDARD

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)